

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE GRAND EST DU SPORT AUTOMOBILE



8^{ème} Rallye National PEA Centre Alsace 2023

Comptant pour :

la Coupe de France des Rallyes 2024
le Championnat des Rallyes de la Ligue du Grand Est
du sport Automobile 2023

REGLEMENT

Version 13 septembre 2023

ASA ALSACE – 10 rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Fax : 03.88.74.76.23

Courriel : sport.auto.alsace@gmail.com

8^{ème} RALLYE NATIONAL PEA CENTRE ALSACE

VENDREDI 20 Octobre et SAMEDI 21 Octobre 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi	11 septembre 2023
Ouverture des engagements :	Lundi	18 septembre 2023
Clôture des engagements :	Lundi	09 octobre 2023
Parution du road-book :	Samedi	14 octobre 2023 dispo de 8h à 12h et de 13h à 15h à l'ESPACE EUGENE A CHATENOIS

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 14 octobre 2023 de 8h à 19h
Vendredi 20 octobre 2023 de 9h à 16h.

Vérifications Administratives :

Vendredi 20 octobre 2023 de 13h à 16h **ESPACE EUGENE à CHATENOIS**

Vérifications Techniques :

Vendredi 20 octobre 2023 de 13h15 à 16h15 à **ESPACE EUGENE à CHATENOIS**

Heure de mise en place du parc fermé de départ : Vendredi 20 octobre 2023 après les vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 20 octobre 2023 ESPACE EUGENE à 15h45

Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ :

Vendredi 20 octobre 2023 à 17h45

Briefing des pilotes :

Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives.

Départ :

Vendredi 20 octobre à 18h00 à CHATENOIS
(Sortie parc fermé)
Samedi 21 octobre 2023 à 7h30 à CHATENOIS

**Arrivée du rallye 1^{er} concurrent : Etape 1
Etape 2**

**à CHATENOIS à 18h50 le vendredi
à 17h50 le samedi**

Publication des résultats partiels et

des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape : Vendredi 20 octobre 2023 au plus tard à 22 h .

Vérifications finales :

Taux horaire de la main d'œuvre :

60 euros TTC

Publication des résultats du rallye :

Samedi 21 octobre 2023, 30' après l'arrivée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix :

Samedi 21 octobre 2023 à 20h00 à l'ESPACE EUGENE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ALSACE, **Franck MADER son Président et l'ensemble des membres du Comité** organisent le :

8^{ème} RALLYE NATIONAL PEA CENTRE ALSACE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est le / / 2023 sous le N°...
Et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser N°..... en date du

Comité d'Organisation

Président : Franck MADER

Membres : Tous les membres de l'ASA ALSACE

Secrétariat du Rallye : ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20



Permanences du Rallye

Lieu : ESPACE EUGENE à CHATENOIS

Date : 20 et 21 octobre 2023

Horaire : de 13h à 20h le 20 octobre et de 6h30 à la fin de l'épreuve le 21 octobre 2023

Organisateur technique

Nom : ASA ALSACE

Adresse : 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

*Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement
Prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.*

1.1P. OFFICIELS

Collège des C. S. :	- Président	Mme THOMAS Maryse	licence n°	3123/0326
	- Membre	M. MARTIN J.Michel	licence n°	27433/0313
		M. VOGEL Bernard	licence n°	25203/0306
	- Secrétaire	Mme HARTL Danièle	licence n°	27116/0322
Directeur de Course :		M. HAMON Christian	licence n°	29685/0408
Directeur de Course Adjoint+ nouveau départ		M. DREAU Philippe	licence n°	2281/0420
Directeur de Course Adjoint VHC/VHRS		M. BLANQUIN Daniel	licence n°	1941/0308
Assistant DC Gestion ES 2/5/8		.M OUDIN Jean Christophe	licence n°	236864/0326
Assistant DC Gestion ES 3/6/9		Mme NASAZZI Delphine	licence n°	11063/0314
Assistant DC Gestion ES 1/4/7/10		A définir	licence n°	
Directeur de Course délégué à l'ES 2/5/8		M. DEVAUX Olivier	licence n°	1751/0314
Adjoint au DC ES 2/5/8		M. GALLAIRE Christophe	licence n°	242385/0314
Directeur de Course délégué à l'ES 3/6/9		M. DAVID Claude	licence n°	221403/0308
Adjoint au DC ES 3/6/9		M. PATOU Fred	licence n°	5185/0308
Directeur de Course délégué 'ES 1/4/7/10		M.LACROIX Jean Pierre	licence n°	3474/1303
Adjoint au DC ES 1/4/7/10		M. LEONATE Michel	licence n°	12844/0323
Chronométrateur Départ ES 2/5/8		Mme FAIVRE Sylvie	licence n°	11039/0421
Chronométrateur Arrivée ES 2/5/8		M. xxxxxxxx		
Chronométrateur Départ ES 3/6/9		M. GRAFTEAUX Vincent	licence n°	164115/0101
Chronométrateur Arrivée ES 3/6/9/		M. COUEDON Sylvain	licence n°	123698/0112
Chronométrateur Départ ES 1/4/7/10		Mme GIETZENDANNER N.	Licence n°	220615/0318
Chronométrateur Arrivée ES 1/4/7/10		Mme HOFFMANN Evelyne	licence n°	252900/0323

Directeur de Course Parc Assistance	M. HECTOR Jean Claude	licence n° 1805//0321
Médecin Responsable :	SAMU 67	
Commissaire Technique Responsable :	M. TENA Emile	licence n° 47335 /0305
Commissaire Technique :	M. HAEFFELIN Daniel	licence n° 12679 /0322
	M. DERCHE Denis	licence n° 33547 /0314
	M. LORRAIN Michel	licence n° 105082/0304
	M. BACHOFFNER Marc	licence n° 232714/0323
	M. CHARBONNEAU Marc	licence n° 47435/0322
CT Nouveau départ après abandon	M. HAEFFELIN Daniel	licence n° 12679 /0322
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. NOIRANT Maurice	licence n° 230011/0315
	M. WAMBACH Jean	licence n° 3030/0306
Juges de Faits :	M. HORALA Gilbert	licence n° 126740313
	M. MISTRI Serge	licence n° 5945/0323
Responsable des Classements	M. PEUREUX Gérard	licence n° 11719/0305
Chargé des relations avec la presse	M. HENRY Marc	licence n° 47944/FFSA
Speaker :	M. OHMER Didier	licence n° 1905/0323

1.2P. **ELIGIBILITE**

Le Rallye Centre Alsace compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3, le Championnat des Rallyes de la Ligue du Grand Est 2023

1.3P. **VERIFICATIONS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives et techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu ESPACE EUGENE le vendredi 20 octobre 2023 de 13h00 à 16 h 15
Les équipages, pour un nouveau départ, devront présenter le véhicule aux vérifications techniques le samedi 21 octobre 2023 entre 7h00 et 8h00

Vérifications finales :

Prix de la main d'œuvre pour les : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **09 octobre 2023**

ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT tél : 03.88 74.76.20

Les concurrents s'engageant avant le **23 septembre 2023** (cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 35€.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum pour l'ensemble des 4 rallyes

- 3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
 - sans la publicité facultative des organisateurs **1000 €**
 - Montant membres ASA (équipage complet) : **400 €**
 - Montant membre ASA (un membre) : **450 €**
 -

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art 3.1.5 P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA avec une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2023.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,

De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA : sport.auto.alsace@gmail.com

3.3P Le 8^{ème} Rallye National Centre Alsace partira derrière le dernier concurrent VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans ESPACE EUGENE. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le **vendredi 20 octobre** à partir de 12h et munis de l'autocollant :

« Assistance » avec le n° du concurrent.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents de respecter l'Art 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA 2023.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.1.5. Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le comité d'organisation, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye aux emplacements prévus à cet effet. **Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le comité d'organisation ne pourront faire l'objet de modification.**

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (additif à venir)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2023 représente un parcours de **328,85 km**.

Il est composé de 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **129,20 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	PROLOGUE VIGNOBLES - SELESTAT- SCHERWILLER	6,80 km
ES 2/5/8	EPFIG-NOTHALTEN-ST PIERRE-BOIS	12,40 km
ES 3/6/9	STEIGE- COL DE LA CHARBONNIERE	14,50 km
ES 4/7/10	LE HOHWALD – ST NABOR	13,70 km

L'itinéraire et horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. RALLYE DE DOUBLURE

Les rallyes de doublure sont le 8^{ème} Rallye National Centre Alsace VHC, le 6^{ème} Rallye National VHRS et le 1^{ier} Rallye National VMRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 14 octobre 2023 de 8h à 19h
Vendredi 20 octobre 2023 de 9h à 16h

Rappel : le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.

6.2.7. P PENALITES

Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Pour les Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série,

* Départ refusé,

* Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,

* Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les 3 pénalités sont cumulées.

Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3^{ème} infraction : disqualification.

AUTRES INFRACTIONS :

- 1^{ère} infraction selon gravité : 1 à 3mn ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement
- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double de l'engagement du rallye concerné.
- Pénalités en temps
Les 3 pénalités sont cumulées

Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.1.8.P. VEHICULES ENCADREMENTS ET VIP

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.2. CONTROLES HORAIRES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.6P. PARCS FERMES

7.6.2 *Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un classement de fin d'étape, pénalités comprises, sera affiché au plus tard 1 heure avant le départ de l'étape suivante sera établi à l'issue de la dernière ES

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Coupes : **20** coupes ou lots au minimum.

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 21 octobre 2023 à **20h00** PARC EUGENE CHATENOIS. Le montant des primes versées sera basé sur le montant d'engagement réellement payé.

Répartition des Prix :

	PREMIER		DEUXIEME		TROISIEME		QUATRIEME		CINQUIEME
SCRATCH	500 Euros	1 coupe	300 Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe			
CLASSES de 1 à 2 partants	250 Euros	1 coupe							
De 3 à 6 partants	300 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe					
De 7 à 10 partants	350 Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe			
Plus de 11 partants	400 Euros	1 coupe	300 Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe	100 Euros	1 coupe	50 Euros

NOTA ;

Les primes (Classe) seront indexées par rapport au montant de l'engagement effectivement payé

Le Parc d'Assistance sera accessible à partir de 12h le vendredi 20 octobre 2023 et devra être impérativement libéré pour 12h le dimanche 22 octobre 2023.

En dehors de ces jours et de ces horaires, aucun véhicule et aucune personne ne pourra pénétrer dans cette enceinte privée sous peine de mise hors course de l'équipage engagé à cette épreuve.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance. AUTOCOLLANT obligatoire.